

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

N°2024/03/28/13 : Approbation bail précaire commune de Maussane les Alpilles/ SAS Blanchisserie de la vallée des Baux et approbation compromis de vente avec la SCI du Lavoir.

Le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-deux mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET à compter du point n°6, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, FABRE Thierry, LAFFITTE Patrick

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Sébastien THOMAS à Marc FUSAT, Christine GARCIN-GOURILLON à Bernadette SAMUEL, Emilie GERMAIN à Dominique STEKELOROM, Lucie BABIN à Marie-Pierre CALLET

Absents excusés : Fanny ARSAC, Alain CHAIX, Laurent JUGLARET jusqu'au point 5 inclus

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe CARRÉ

Monsieur le rapporteur rappelle à l'assemblée les termes du bail précaire courant jusqu'au 18 avril 2024 et signé entre la commune et la SAS blanchisserie de la vallée des Baux. Il précise à l'assemblée qu'il y a lieu d'établir un nouveau bail dont les termes seront identiques, et ce pour la période courant jusqu'au 17 novembre 2024, permettant au preneur par le biais de la SCI du Lavoir de déposer et obtenir un permis de construire en vue de créer de nouveaux locaux

Monsieur le rapporteur rappelle de même à l'assemblée l'intention des parties avant le terme d'un délai global de location de 17 mois d'établir une promesse de vente et d'achat du bâtiment loué et d'une parcelle d'une surface de 1232 m² à détacher de la parcelle section D n°1215 appartenant à la commune.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire, à l'unanimité des suffrages exprimés

Vu le projet de bail dérogatoire à intervenir entre la commune et la SAS blanchisserie de la vallée des Baux pour la période courant du 18/04 au 17/11/2024

Vu le projet de promesse d'achat à intervenir entre la commune et la SCI du Lavoir portant sur une parcelle de 1232 m² à détacher de la parcelle section D n°1215 appartenant à la commune et comprenant un local d'activité.

Vu l'établissement de ladite promesse d'achat sur la base d'un prix d'acquisition par la SCI du Lavoir à hauteur de 343 500€ conformément à l'avis de France Domaine en date du 16 février 2024

Vu l'avis de France Domaine en date du 16 février 2024

Considérant l'opportunité dans un contexte de tension foncière sur les zones d'activité de notre territoire de libérer des capacités foncières par voie de division afin de permettre l'installation d'entreprises locales en développement.

AUTORISE Monsieur le maire à signer un nouveau bail précaire avec la SAS blanchisserie de la vallée des Baux aux conditions identiques que l'initial pour une durée courant jusqu'au 17 novembre 2024

AUTORISE Monsieur le maire à signer le compromis de vente avec la SCI du Lavoir en vue de l'acquisition par cette dernière d'une assiette foncière de 1232 m² comportant le bâtiment d'activité objet de la location à la SAS blanchisserie de la vallée des Baux.

PRECISE que la vente sera consentie par la commune à la SCI du Lavoir au prix de 343 500€ selon évaluation France Domaine en date du 16 février 2024.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 29 MARS 2024

Secrétaire de séance,
Bernadette SAMUEL



Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ

Publication sur le site de la mairie le : 29 MARS 2024

